



## COMMUNE DE CORNAUX

### Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 85'000.00 pour le remplacement du câble électrique basse tension (BT) au chemin des Rochettes

---

Madame la présidente,  
Mesdames, Messieurs,

#### 1. SITUATION

Le lundi 23 janvier 2023, le gestionnaire du réseau électrique (GRD) informait téléphoniquement la commune de Cornaux qu'un problème important était survenu au câble électrique de basse tension (BT) alimentant les habitations au chemin des Rochettes.

En effet, celui-ci s'était rompu interrompant la distribution aux maisons sises le long de cette rue.

Notre GRD est intervenu rapidement pour rechercher et découvrir le problème, ainsi que pour procéder à la mise en place d'une solution provisoire.

Actuellement, les alimentations des maisons se font par des câbles aériens placés en extérieur et entrant dans les maisons par les fenêtres et/ou saut-de-loup.

Par la suite, il a été constaté que le câble ne pouvait être simplement réparé, mais qu'il devait être changé.

Ainsi, il faut démonter le câble existant et mettre en place un nouveau câble synthétique. Une nouvelle armoire BT est nécessaire et sera installée sur une parcelle privée avec l'accord du propriétaire. Le tirage des nouveaux câbles se fera dans le tube de protection existant dans la mesure du possible.

Plusieurs sondages sont nécessaires afin de raccorder les câbles des introductions des immeubles et des travaux de génie civil doivent être envisagés.

Au vu de la saison et de la nature des travaux impactant les habitations d'une rue de notre localité, la réparation ne peut être effectuée selon la procédure normale qui demande un délai de minimum 3 à 4 mois.

Au vu de ce qui précède et de la nécessité de remédier rapidement à ce problème (période hivernale), le Conseil communal, avec l'accord de la Commission financière, s'est vu dans l'obligation de prendre un arrêté muni de la clause d'urgence pour un montant de CHF 85'000.00.

## 2. COÛTS FINANCIERS

Lors de la séance de coordination effectuée sur les lieux de l'incident, une entreprise de génie civile œuvrant actuellement dans les rues de Cornaux a été approchée afin d'avoir un montant estimatif pour les coûts relatifs aux travaux de génie civil à prévoir.

En effet, vu le temps relativement court pour finaliser le présent rapport, il n'a pas été possible d'obtenir une offre détaillée à ce sujet.

Pour les travaux électriques, notre GRD a calculé les coûts de la manière suivante :

### Partie électrique :

Nouvelle cabine électrique BT	CHF	7'200.00
Liaison en câble BT	CHF	11'000.00
Main d'œuvre	CHF	15'000.00
Fourniture et travaux de raccordement	CHF	3'000.00
Divers et imprévus	CHF	2'860.00
<hr/>		
Total HC	CHF	39'060.00
TVA à 7,7%	CHF	3'007.60
<hr/>		
1)Total TTC	CHF	42'067.60

### Génie civil :

Coûts estimatifs	CHF	40'000.00
TVA à 7.7%	CHF	3'080.00
<hr/>		
2)Total TTC estimé	CHF	43'080.00
<hr/>		
Montant total	CHF	85'147.60
<hr/>		
<b>Montant total 1) + total 2) arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>85'000.00</b>

## 3. CONCLUSION

Dès lors, nous vous demandons, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 13 février 2023

CONSEIL COMMUNAL